

Etterbeek, le 12 février 2021

Cher(e)s Ami(e)s,

Par la présente, nous souhaitons vous informer d'une décision récente prise par les 3 fédérations concernant les cartes de fédération de type C.

Comme vous le savez, les clubs qui disposent uniquement d'installations d'entraînement (driving range, putting & chipping green) ne peuvent proposer qu'une carte C. Ce sont les clubs de type C. Toutefois, la carte C peut également être proposée par les clubs de type A ou B. Elle permet à ces clubs de proposer des formules d'affiliation personnalisées dans leur club.

Exemple : avec une carte C, vous êtes membre de votre club. Vous avez seulement le droit d'utiliser les installations d'entraînement de votre club (driving range, putting & chipping green...), mais vous n'avez pas le droit de jouer sur le terrain de votre club. C'est la principale différence entre une adhésion par carte C et une adhésion par carte A/B. En d'autres termes, la carte C peut être une formule d'affiliation efficace au sein d'un club A/B pour le golfeur occasionnel ou le golfeur en apprentissage. Le tarif d'une telle affiliation sera en principe beaucoup moins élevé que celui d'une affiliation normale et le joueur paiera un green-fee chaque fois qu'il jouera un parcours dans votre propre club ou dans un autre.

Nous voulons également étendre ce principe aux compétitions organisées par les fédérations nationales et régionales. À partir de cette saison 2021, les titulaires d'une carte C devront payer un green-fee de 30 euros pour participer à ces compétitions, en plus des frais de participation. Ce green-fee sera en faveur du club hôte. Les titulaires d'une carte de membre A/B seront exemptés de ce green-fee car ils contribuent déjà par leur cotisation et donc de manière significative à l'entretien des parcours et des infrastructures de leurs clubs respectifs. Ainsi, l'affiliation à la carte C est appliquée de manière cohérente en termes de droits de jeu, également pour les compétitions fédérales ou régionales. Les conditions de participation aux compétitions concernées seront adaptées en ce sens dans les règlements propres à ces compétitions, conformément au règlement d'ordre intérieur de la FRBG.

Concrètement :

### **Interclubs FRBG**

- Hommes / Dames : À partir de cette saison, les clubs C paieront un droit d'inscription supplémentaire de 450 euros par équipe qu'ils souhaitent inscrire aux Interclubs. Cela correspond à 5 joueurs par équipe, jouant 3 matches à 30 euros par match.
- Seniors : à partir de cette saison, les clubs C paieront un droit d'inscription supplémentaire de 540 euros par équipe qu'ils souhaitent faire participer aux Interclubs. Cela correspond à 6 joueurs par équipe jouant 3 matches à 30 euros par match.
- Les droits d'entrée des clubs A ou B ne changeront pas. Toutefois, les joueurs Interclubs des clubs A ou B possédant une carte C devront payer le green-fee de 30 euros individuellement au club hôte avant le début de leur match Interclubs.
- Le green-fee pour les tours de reconnaissance éventuels avant les matchs reste fixé à 30 euros pour les adultes, quel que soit le type d'affiliation, B ou C. Pour les juniors (<=18 ans), il est de 15 euros.

### Compétitions fédérales et régionales

- Les participants à une compétition fédérale paient un droit de participation. C'est également le cas pour certaines compétitions régionales. Rien ne change et les frais de participation sont payés lors de l'inscription en ligne.
- Toutefois, les joueurs détenteurs d'une carte C qui participent à un tournoi régional ou fédéral devront désormais payer un green-fee de 30 euros par tour, en plus des frais de tournoi. Ce green-fee de 30 euros sera versé à la fédération organisatrice en même temps que les frais de compétition lors de l'inscription / paiement en ligne pour la compétition. La fédération reversera ensuite le green-fee au club hôte.
- Le green-fee pour les éventuels tours de reconnaissance avant les compétitions fédérales est fixé à 30 euros, quel que soit le type de membre A, B ou C. Pour les juniors (<= 18 ans), c'est 15 euros. Le green-fee pour les éventuels tours de reconnaissance avant les compétitions régionales est fixé par le club hôte.

Cette décision est prise pour appliquer systématiquement l'affiliation la carte C, même dans les compétitions fédérales ou régionales. Nous soutenons ainsi davantage le développement de la carte C et nous sommes heureux de constater que de nombreux clubs découvrent cette possibilité d'offrir des formules d'affiliation ciblées à leurs membres, en particulier aux groupes qui ne jouent au golf que très occasionnellement.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour appliquer cette directive dans la pratique.

Salutations sportives,



Philippe Delhay  
Président AFGolf



Emmanuel Rombouts  
Président FRBG